



Test de paternité et consequence

Par **nakser**, le **14/03/2014** à **17:13**

bonjour,

mon amie vient de m'apprendre sa grossesse, mais je ne suis pas sur d'etre le pere malgre ses dires.

nous souhaitons vivre ensemble et elever cet enfant mais dans l'obligation que je soit le pere.

sur divers forums, il est noter qu'une pension devra etre versé à la mere meme si nous vivons ensemble..

mais si nous vivons ensemble, aucune garde et aucune pension ne sera demander.

je ne veut pas me retrouver dans une sale situation.

en declanchant le test de paternite pour connaitre l'affiliation, devrais je par la suite, meme en vivant avec elle, payer une pension alimentaire??? ou avoir d'autre frais lié a ce test???

merci

Par **aguesseau**, le **14/03/2014** à **17:52**

bjr,

comme père vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant, si vous êtes séparé de l'enfant il existe effectivement la pension alimentaire.

si vous vivez ensemble il vous appartient de vous mettre d'accord sur qui paie quoi et dans ce cas il n'y a pas de pension alimentaire selon sa définition juridique.

si pour vivre ensemble vous devez obligatoirement reconnaître cet enfant, cela ressemble à du chantage et augure mal d'une vie commune durable.

rien ni personne ne peut vous obliger à reconnaître cet enfant, et surtout pas de reconnaissance de complaisance.

si votre amie veut que vous reconnaissiez votre paternité, elle doit faire une action en recherche de paternité devant un tribunal.

cdt